

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Conditions de réservation

Les moyens de paiement acceptés sont : PayPal, Visa, Eurocard/Mastercard, American Express, Twint et PostCard

Conditions de réservation spécifiques aux forfaits hôteliers de la FGT&C

Le paiement de votre réservation s'effectue directement auprès de la FGT&C par le biais de votre carte de crédit. Le montant payé inclut toute prestation contenue dans le forfait. Toute prestation supplémentaire est à régler directement à l'hôtel lors du départ. Chaque modification ou annulation doit être annoncée auprès de la FGT&C uniquement.

Des frais de CHF 50.00 seront perçus pour toute modification ou annulation effectuée à partir du jour de la réservation jusqu'à 3 jours ouvrables précédant votre arrivée. Passé ce délai, et selon les conditions de l'hôtel, le montant total de la prestation pourra être retenu ou partiellement remboursé.

Conditions d'achat et d'utilisation du Geneva City Pass /Choco Pass

Le paiement se fait par carte de crédit directement auprès de la FGT&C. L'achat est définitif et ne peut pas être annulé. Aucun remboursement ne pourra être effectué. Les prix incluent la TVA.

La carte donne accès aux prestations du Geneva City Pass/Choco Pass listées. Elle doit être présentée lors de son utilisation. Chaque prestation ne peut être utilisée qu'une fois. Offre non-cumulable avec d'autres réductions. Le Geneva City Pass donne également accès gratuitement aux transports publics sur l'ensemble de l'offre unireso Tout Genève (zone 10) en 2e classe. Elle est à présenter en cas de contrôle; une pièce d'identité peut être exigée. Elle est personnelle, non transmissible et valable que dûment remplie pour la durée inscrite sur la carte. Ne peut être ni remboursée ni remplacée.

Conditions de réservation spécifiques aux produits touristiques

Nous demandons un pré-paiement lors de la réservation. Pas de remboursement en cas d'annulation sauf si le prestataire annule la prestation en cas de force majeure.

Conditions de l'impression à domicile

La taille d'impression du Geneva City Pass / Choco Pass doit être de 100% (aucune réduction de taille). Il doit être imprimé sur papier blanc. Il est interdit de modifier la taille de l'impression. Le Geneva City Pass / Choco Pass maculé ou partiellement imprimé n'est pas accepté. Pour imprimer le Geneva City Pass /Choco Pass veuillez exclusivement utiliser une imprimante laser ou à jet d'encre d'une résolution minimale de 600 dpi. Le Geneva City Pass /Choco Pass imprimé ou photocopié par fax ou tout autre appareil est considéré comme non valide.



Conditions réservation tours guidés privés

1. Le paiement :

- 1.1. Le paiement des prestations s'effectue par carte de crédit (Visa, American Express, Mastercard, Twint, Paypal or Postcard) ou par virement bancaire
- 1.2. Toute réservation faite moins de 30 jours avant la date de la prestation sera encaissée par carte de crédit uniquement.
- 1.3. Sans paiement dans les délais la prestation sera annulée et FGTC ne pourra pas être tenue pour responsable de l'annulation de la prestation.
- 1.4. Le paiement s'effectue en francs suisses **UNIQUEMENT**

2. Les frais / suppléments :

- 2.1. Supplément de réservation last minute (moins de 2 jours ouvrables): CHF 30.-
- 2.2. Supplément frais de coordination grands groupes : CHF 75.-

3. Les modifications :

- 3.1. Le premier changement d'une réservation est gratuit. Tout changement additionnel est facturé CHF 20.- pour les frais de modification.
- 3.2. En cas de modification, nous ne pouvons garantir la prestation avec le/la guide prévu/e initialement.

4. Les frais d'annulation :

- 4.1. Un groupe qui ne se présente pas au lieu de rendez-vous, 100% des coûts sont retenus.
- 4.2. En cas d'annulation ou de modification moins de 24 heures avant la date du tour ou de non-présentation, la destination exige 100% du montant total.

5. Retard / temps d'attente des guides :

- 5.1. Pour tout retard imputable au client, la durée du service réservé se termine à l'heure indiquée dans la confirmation de réservation.

6. Prestations à un groupe composé de mineurs

- 6.1. Pour toute prestation délivrée à des mineurs des adultes responsables doivent accompagner le groupe.
- 6.2. En aucun cas, le/a guide de FGTC ne pourra assumer seule la responsabilité du groupe.

7. Changement de programme et annulation d'une prestation par FGTC

- 7.1. Le programme d'une prestation peut être modifié suite à des circonstances imprévisibles. Dans ce cas, FGTC s'efforce par tous les moyens de remplacer la visite par une prestation équivalente ou de proposer une solution appropriée.
- 7.2. En cas d'événements de force majeure, de mesures gouvernementales, d'avaries, de problèmes techniques, etc. FGTC se réserve le droit d'annuler la prestation et de rembourser intégralement le prix déjà payé.